Égalité des chances femmes-hommes: intégration dans les politiques communautaires (mainstreaming). Rapport d'étape

1998/2066(COS) - 09/03/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Marianne ERIKSSON (GUE/NGL, S) sur l'intégration de l'égalité des chances dans les politiques communautaires, le Parlement européen demande à la Commission de mettre en place une méthode d'évaluation pour mesurer l'impact de toutes les politiques et mesures prises par la Communauté sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Il réclame des statistiques en la matière et demande à la Commission d'encourager les États membres à appliquer la recommandation du Conseil du 2 décembre 1996 sur la participation équilibrée des hommes et des femmes dans le processus de décision et de nommer un nombre égal d'hommes et de femmes dans les comités de gestion auprès de la Commission. Il invite la Commission à faire de même avec son personnel. Il demande également à la Commission de relever les cas et raisons pour lesquels les femmes sont moins payées que les hommes. Il insiste pour que le principe de l'égalité des chances soit mis en oeuvre au niveau national, régional, interrégional et local. Il réclame que les responsabilités de la commission des droits de la femme au Parlement européen soient redéfinies et renforcées en tant que commission de plein droit, conformément au traité d'Amsterdam. Il demande également l'instauration d'un groupe de travail entre le Parlement européen et la Commission afin de promouvoir l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes dans toutes les sphères d'activité des Institutions. Il demande enfin à la Commission de prendre toutes les mesures indispensables afin d'être en mesure de rendre compte tous les 2 ans au Parlement européen des progrès accomplis au regard de l'intégration de la dimension de genre.